



# LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC.

Association sans but lucratif

N° d'entreprise : 443097681

Siège social : Avenue de Marathon, 1 1020 Bruxelles.

Renaix, le 13 août 2012

**Objet :** Cotisation .2013 année sportive 2012/2013

Mesdames, Messieurs les membres des Comités des Cercles de Tir de la Ligue francophone Belge de Tir à l'Arc,

Selon l'article 42 des statuts, la prochaine année sportive couvre la période du 01 octobre 2012 au 30 septembre 2013

Le **montant demandé pour le renouvellement de la cotisation pour l'année 2013 est fixé** par le vote de l'Assemblée générale de mars 2009 à **27 €**.

Montant à verser sur le compte IBAN BE44 6347 6200 0245 – BIC BNAGBEBB de la LFBTA **pour le 30 septembre 2012 au plus tard.**

**ATTENTION**: comme accepté par l'assemblée générale de mars 2009, le **montant pour renouvellement tardif de la cotisation** (après le 30 septembre 2012 ) sera majoré d'un tiers de sa valeur (arrondi au ½ € le plus proche) ... soit pour 2013 ... 27€ + 9€ = **36€**.

A la réception de la liste des membres pour lesquels la cotisation est payée, de la preuve du paiement et des éventuelles fiches d'adhésion pour des nouveaux membres, les vignettes 2013 vous seront envoyées.

En vous remerciant pour votre collaboration, recevez Mesdames et Messieurs les membres de Comités, mes salutations sportives.

A la demande du conseil d'administration de la LFBTA.

Léon Lejeune  
Secrétaire administratif.



**Secrétariat Administratif**  
Gefusileerdenlaan, 21, Boulevard des Fusillés  
RONSE 9600 RENAIX  
Tel / Fax : 055 21 50 96 GSM : 0496 452 496  
Courriel : [info@lfbta.be](mailto:info@lfbta.be)  
du lundi au jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00  
vendredi : 8h00-12h00 et 13h00-15h00

